

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **15/02/2013**

Date de la convocation
08/02/2013

Date d'affichage
08/02/2013

Nombres de Conseillers

En exercice :	<input type="text" value="10"/>
Présents :	<input type="text" value="9"/>
Votants :	<input type="text" value="9"/>
Absents :	<input type="text"/>
Exclus	<input type="text"/>

N°: 01 15022013

Vote A l'unanimité

Pour :	9
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

L'an 2013, le **15 Février** à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melles : DOUGLAS Katherine, TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) : M. BOURREAU Bernard

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'HORTE ET LAVALETTES

Monsieur le Maire rappelle que Madame la Préfète a pris un arrêté validant l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes avec l'entrée de Chadurie au 1er janvier 2013.

Cet élargissement implique une modification des statuts de la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette pour intégrer la commune de Chadurie.

De plus, la commission finances s'est prononcée en faveur de la suppression de la compétence "Lotissements".

Monsieur le Maire donne lecture des statuts modifiés et propose de valider les nouveaux statuts.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/02/2013

Le Maire,
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **15/02/2013**

Date de la convocation
08/02/2013

Date d'affichage
08/02/2013

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

N°: 02 15022013

Vote A l'unanimité

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2013, le **15 Février** à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melles : DOUGLAS Katherine, TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) : M. BOURREAU Bernard

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

OBJET : VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'HORTE ET LAVALETTE DU 21 JANVIER 2013

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010, de réforme des collectivités territoriales, Madame la Préfète de la Charente a fixé par arrêté n°2012060-0004 l'extension du territoire de la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette avec l'intégration de la commune de Chadurie.

Compte tenu de l'entrée de la commune de Chadurie, la Communauté de Communes a du évaluer le montant de l'attribution de compensation. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette s'est donc réunie le 21 janvier 2013.

Monsieur le Maire indique qu'elle a validé les deux points présentés à son ordre du jour, soient :

- POINT N°1 : intégration de la commune de Chadurie au 1er janvier 2013 - Transferts de charges
- POINT N°2 : Compétence voirie - révision des transferts de charges

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT a été notifié à chacune des communes membres de l'EPCI pour approbation. Il donne lecture de ce rapport.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valident le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette du 21 janvier 2013.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/02/2013

Le Maire,
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du 15/02/2013

Date de la convocation
08/02/2013

Date d'affichage
08/02/2013

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

N°: 03 15022013

Vote A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an 2013, le 15 Février à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melles : DOUGLAS Katherine, TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) : M. BOURREAU Bernard

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

OBJET : CENTRE DE GESTION : CONTRAT ASSURANCE GROUPE/RISQUE STATUTAIRE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 18 janvier 2013 l'informant que le Centre de Gestion va procéder à une mise en concurrence pour la souscription à compter de 01/01/2014 d'un nouveau contrat d'assurance pour les collectivités et établissements publics du département les garantissant contre les risques financiers découlant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie maternité, invalidité, décès.

Monsieur le Président du Centre de Gestion nous propose, si nous souhaitons adhérer à ce nouveau contrat, de prendre une délibération l'autorisant à effectuer la procédure de mise en concurrence et à signer le futur contrat en notre nom.

Monsieur le Maire précise que cette délibération ne constitue pas un engagement définitif, la collectivité ayant toujours la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat si les conditions obtenues par le Centre de Gestion, à l'issue de la consultation, n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser :

- le Centre de gestion à procéder à une mise en concurrence pour la souscription d'un nouveau

contrat d'assurance au 1er janvier 2014 ;
- Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/02/2013

Le Maire,
BORDERON Raymond

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **15/02/2013**

Date de la convocation
08/02/2013

Date d'affichage
08/02/2013

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2013, le **15 Février** à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melles : DOUGLAS Katherine, TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) : M. BOURREAU Bernard

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

OBJET : CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE JARRETON ALAIN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que nous devons établir un contrat de travail à durée déterminée à Monsieur Alain JARRETON, Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe pour une période de un an à compter du 1er Mars 2013 au 28 Février 2014.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- Etablir, en accord avec Monsieur Alain JARRETON un contrat à durée déterminée (CDD) de 16 heures par semaine, pour un an, à compter du 1er Mars 2013 au 28 Février 2014 ;
- Signer les pièces administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/02/2013

Le Maire,
BORDERON Raymond

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification
du :

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **15/02/2013**

Date de la convocation
08/02/2013

Date d'affichage
08/02/2013

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

N°: 05 15022013

Vote A l'unanimité

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

L'an 2013, le **15 Février** à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melles : DOUGLAS Katherine, TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) : M. BOURREAU Bernard

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES A TITRE GRATUIT - SIGNATURE DES ACTES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 27 juin 2002 concernant l'acquisition de parcelles à titre gratuit.

Madame CREPINSEK, en ce temps là, premier adjoint, avait été autorisé à signer les actes.

A ce jour, il reste à finaliser l'acquisition du chemin reliant les Bernoulies à la commune Les Graulges (Dordogne) qui appartient à deux propriétaires :

- Indivision TRALBOUX, cadastrée section B 326.
- Mr et Mme BORDERON Raymond, cadastrée section B n°249 (partie arpentée)

Madame CREPINSEK n'est plus au Conseil Municipal depuis les élections de 2008.

Monsieur BORDERON se retire et ne prend pas part au vote.

Oùï son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de régulariser ces acquisitions de parcelles et autorise Monsieur ALLARY Francis, 1er Adjoint, à signer les actes concernant ce dossiers.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/02/2013

Le Maire,
BORDERON Raymond